Image not found or type unknown

Divorce ou annulation du mariage que dois-je faire ?

Par **benhacene**, le **28/06/2016** à **01:10**

Bonjour voila je me suis marier en 2011 en Algérie avec une française , lors de son retour en France en c'est plus revu la transcription de mariage a étais faite par le service central d'état civil a Nantes , lors de ma recherche sur internet j'ai constaté quel c'est remarier et j'ai confirmé son mariage j'ai demander des acte de mariage a Nantes par le service central d'état civil elle et toujours ma femme aucune mention de divorce sur l'acte de mariage , la je me trouve confus que dois-je faire aider moi s'il vous plais

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés